

Implantation d'un réseau de tiers-lieux sur le territoire du Pays des Nestes

Comment fonctionne un tiers-lieu ?

Le portage et la gestion d'un tiers lieu peuvent être tant du domaine privé que public. Pour Relais d'Entreprises il est important de dissocier la réponse aux besoins d'immobilier de travail à usage flexible de la dynamique d'animation du territoire à destination des entrepreneurs. Cette approche se traduit par :

Une gestion des locations

- ✓ Des aménagements d'espaces dotés d'un minimum de 3 postes de travail et d'un lieu d'échange autour de la machine à café.
- ✓ Une localisation des tiers-lieux au plus près des zones de vie.
- ✓ Une flexibilité d'usage adaptée à chaque besoin.
- ✓ Des bureaux au design soigné et connectés, accessibles par clés ou badges RFID.

Une dynamique territoriale

- ✓ Assurée par les associations pour fédérer les entrepreneurs du territoire.
- ✓ Relayée par les collectivités locales pour encourager le télétravail et faire connaître les tiers-lieux les plus proches.
- ✓ A l'échelle des tiers-lieux du Pays des Nestes pour promouvoir le télétravail auprès des entreprises, administrations et touristes.
- ✓ Le cas échéant fédérée autour d'une enseigne nationale (Relais d'Entreprises).



Pour tout contact et compléments d'informations :

Jessica SIMOES (Chargée de mission)

Tel : 05 62 98 50 28 - 06 47 39 46 68

Mail : jessica.simoes@paysdesnestes.fr



Relais d'Entreprises

Premier réseau de tiers lieux pour télétravailleurs et entreprises agiles

10 rue de la Tour de Guet
31310 Rieux Volvestre
contact@relais-entreprises.fr
06.72.36.02.32
www.relais-entreprises.fr



COGEMIP 11, avenue Parmentier
BP 22 414 - 31086 Toulouse Cedex2
tél. : 05 62 72 71 06
Télécopie : 05 61 57 23 13
www.cogemip.fr



SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE
Réunion de restitution publique du 15 Janvier 2018



Le télétravail, la maîtrise des mobilités, voire la réduction des mobilités dans un objectif climatique, sont pris en compte par l'ensemble des acteurs publics.

Le Pays des Nestes y voit des avantages pour un territoire rural comme le sien. L'implantation de tiers-lieux à destination des actifs (salariés ou entrepreneurs) et leur dynamique d'espace de travail doit permettre de revitaliser ainsi l'économie et la vie des centres bourgs.

Le télétravail en France...

- Plus de 4 millions de travailleurs mobiles
- 16,7% des français télétravaillent une journée par semaine
- 71% des français souhaiteraient que leur entreprise développe le télétravail
- Plus de 800 tiers-lieux recensés

Loi Macron : le télétravail devient une modalité de droit commun

(Sources : Zevillage, CGET, Caisse des Dépôts)

Différentes formes d'immobilier de travail

- Centres d'affaires
- Télécentres
- Espaces de coworking
- Fablabs
- Café wifi



L'entrepreneuriat

- 6 millions de français sont ou ont été entrepreneurs
- 25% des créateurs d'entreprise sont âgés de moins de 30 ans
- Génération Y : 1ère génération numérique
- Génération Z : 50% d'entre eux imaginent devenir entrepreneur

(Sources : SME, BP, Caisse des Dépôts)



Contexte de l'étude

Le Pays des Nestes : une volonté d'apporter une réponse aux enjeux de mobilité.
Constatant l'allongement des déplacements domicile-travail, l'absence d'une offre numérique de qualité et le développement de micro entreprises sur le territoire, le Pays des Nestes a souhaité apporter aux habitants une solution permettant de rapprocher l'emploi de l'habitat.

Parce que ce rapprochement est un enjeu prioritaire pour :

- ✓ Anticiper les nouvelles manières de travailler et le développement du télétravail puisqu'un métier sur deux peut se pratiquer à distance.
- ✓ Apporter une réponse au problème de mobilité en réduisant les déplacements pendulaires.
- ✓ Favoriser le rééquilibrage des territoires et soutenir l'économie locale.
- ✓ Permettre aux entrepreneurs de sortir de l'isolement du travail à domicile.
- ✓ Participer à la réduction des émissions de CO2 sur le territoire.

Une étude à l'échelle du territoire du Pays des Nestes (3 communautés de communes pour environ 33 000 habitants) a été menée par la Cogemip et le spécialiste des tiers-lieux en milieu rural Relais d'Entreprises pour :

- ✓ Faire une analyse prospective de la demande (résultats de l'enquête en ligne).
- ✓ Déterminer les lieux d'implantation pour qu'ils concernent un maximum d'actifs.
- ✓ Réaliser un maillage territorial cohérent.
- ✓ Contribuer à renforcer l'attractivité du territoire.

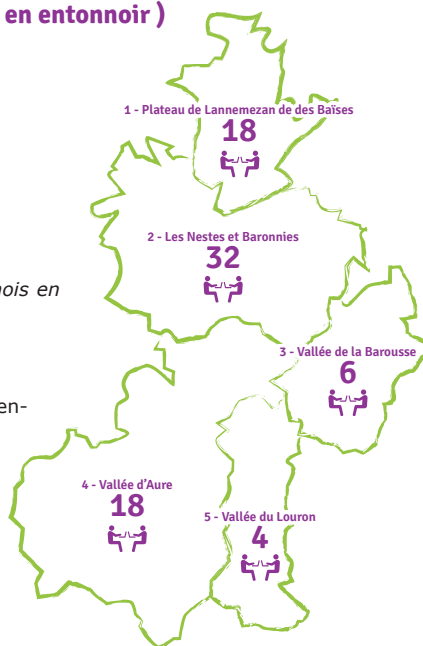
Phase 1 : Analyse prospective de la demande et nombre potentiel de bureaux (selon une méthodologie en entonnoir)

	Télétravailleurs potentiels	Locataires potentiels	Besoins en bureaux en nombre de jour dans un tiers lieu
Salariés	15%*	25%**	1 jour/semaine
Non salariés (indépendants)		10%***	2,5 jours/semaine

* Valeur médiane aux nombreuses statistiques (16,7% des salariés français télétravaillent au moins 8h/mois en 2014, d'après le magazine *Entreprendre*)
** Étude *Néo-nomade*, 2016
*** Donnée arbitraire

Cartographie de la répartition du nombre de bureaux potentiels à répartir selon les 5 zones d'influence retenues sur le Pays des Nestes

On obtient ainsi un nombre potentiel de bureaux équivalent à 78.



Phase 2 : Une grande enquête lancée auprès de la population

De février à juin 2017, ce sont 93 citoyens du Pays des Nestes qui ont répondu en ligne :

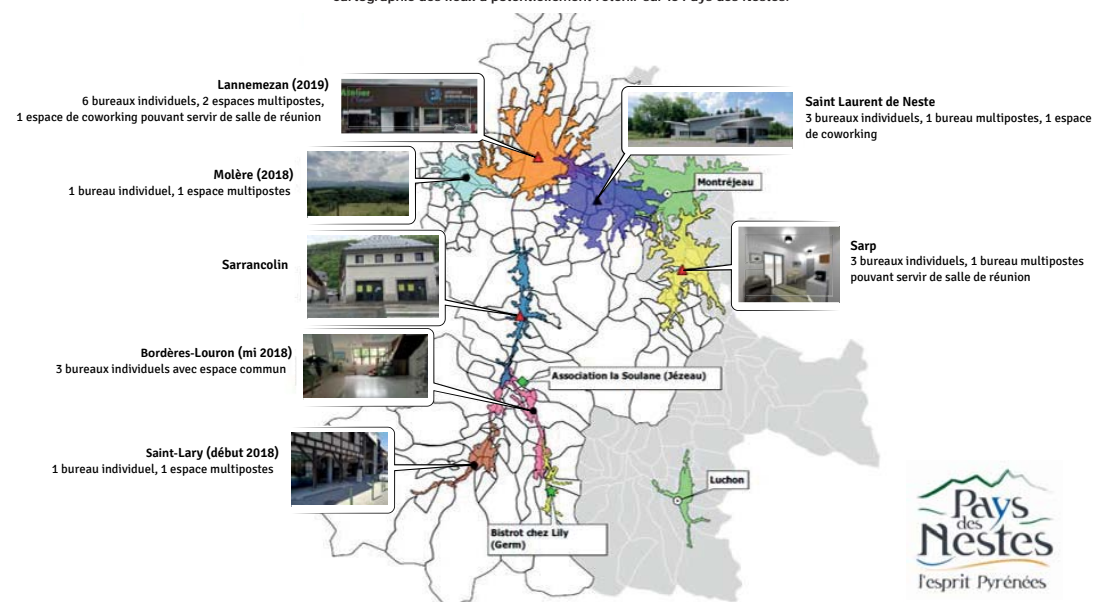
Quelques extraits des réponses



Phase 3 : Le recensement des lieux

Ce recensement a été réalisé de la façon suivante :

Cartographie des lieux à potentiellement retenir sur le Pays des Nestes.



Sur la base d'un relevé effectif par la collectivité locale et des lieux identifiés par les futurs usagers. Prise en compte de la faisabilité technique et économique avec recommandations pragmatiques d'exploitation de lieux vacants ou sur le point de l'être.